

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-et-un le vendredi un octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 septembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandenbroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Marie-Claude BODEN, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL (*jusqu'à la délibération n°1.7*), M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Martine BOUCHER
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE (*à partir de la délibération n°2.1*)
M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Alexandre PORTHEAULT
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Corinne JUST donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à M. Gilbert BERNARD
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérázade ZAITER donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME

Absents :

M. Laurent LAFAYE, Mme Gülsen YILDIRIM

1. PROPRETE URBAINE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1.1 Accord-cadre relatif à la prestation de broyage de branches chez les particuliers - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Acquisition d'une presse à balles au centre de recyclage de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.3 Accords-cadres en 7 lots afférents à la fourniture et à la livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers et la fourniture de pièces détachées pour leur maintenance - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.4 Exploitation de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole - Lancement de la procédure avec négociation

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'un marché public global de performances par le biais d'une procédure avec négociation et autorise le Président à signer ce marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.5 Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Prestations de maintenance et de fourniture de consommables dans le cadre de l'exploitation des filtres à manches de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole, avec le système de DeNox par manches catalytiques GORE - Lancement de l'accord-cadre

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à engager des négociations avec la société W.L GORE pour ces prestations et à signer le marché avec cette société, après validation des négociations et décision de la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.6 Convention entre SNC Espace Révolution et Limoges Métropole pour le remboursement des travaux de terrassement des trois conteneurs enterrés Espace Révolution, rue Croix Verte à Limoges

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de l'offre de concours de cette société dans le cadre de ces travaux et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.7 Redevance spéciale - tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022

Le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs et modalités d'application de cette redevance ainsi que le seuil d'exclusion du service public d'élimination des déchets et le mode de dégrèvement lié aux fermetures administratives officielles dues à la crise sanitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES, BUDGET

2.1 Compétence eau - Transfert du droit de propriété des biens nécessaires à l'exercice de la compétence

Le conseil communautaire décide de réserver une suite favorable à la demande du Trésorier principal quant à l'engagement de Limoges Métropole de finaliser dans les meilleurs délais les procès-verbaux, actuellement en cours de réalisation, relatifs au transfert de ce droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Compétence eau - acceptation de la remise en apport des biens nécessaires à l'exercice de la compétence

Le conseil communautaire décide d'approuver cette remise d'apport en nature à titre gratuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.3 Pertes sur créances irrécouvrables

Le conseil communautaire décide de retirer la délibération n° 2.1 du bureau communautaire du 4 mai 2021 et autorise le Président à se prononcer favorablement sur ces pertes qui concernent le budget principal ainsi que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.4 Garantie d'emprunt pour le logement social - Limoges Habitat - construction de 23 logements "Clos Fustel de Coulanges" 239 rue Armand Dutreix à Limoges - contrat du Crédit Coopératif

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 667 000 € contracté pour cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Accords-cadres de prestations de formation à destination du personnel de Limoges Métropole en 2 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appels d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 Accords-cadres relatifs à des prestations de formation professionnelle en vue de l'obtention du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), de l'obtention des permis BE-C-CE-125 cm³, de la Formation initiale minimum obligatoire et de la Formation continue obligatoire (FIMO-FCO) en 8 lots- Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. MUTUALISATION

4.1 Convention de mise à disposition de service entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide de donner son accord à la conclusion de cette convention et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. FONCTIONNEMENT

5.1 Avenant n°1 à la convention de partenariat de coopération décentralisée entre Limoges Métropole et l'Intercommunalité des communes du Sine Occidental (ICSO)

Le conseil communautaire décide d'approuver la prorogation de cette convention pour un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Projet d'appariement avec la Province de Buenos Aires (Argentine)

Le conseil communautaire prend acte de cette démarche partenariale.

5.3 Acquisition d'applications de gestion d'urbanisme et de droit des sols et prestations associées - Convention constitutive de groupement de commandes entre Limoges Métropole, les communes autonomes et la ville de Limoges (coordonnateur) - Lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention avec les communes de Couzeix, Rilhac-Rancon, Le Palais-sur-Vienne, Verneuil-sur-Vienne, Panazol et Isle et la Ville de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Accords-cadres relatifs à l'achat de prestations de communication et de billetterie en 12 lots - Lancement de la procédure sous forme de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à engager les négociations et à signer les accords-cadres avec chaque prestataire après validation de ces négociations et décision de la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1 Aide à la location d'immeuble - La Cordée Nouvelle Aquitaine ou toute autre personne morale s'y substituant pour le compte de l'école de production de Limoges

Le conseil communautaire décide d'accorder, à cette association, une aide à l'immobilier plafonnée à 60 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Aide à l'investissement immobilier d'entreprise à la SARL MERIGOUS

Le conseil communautaire décide d'accorder une subvention équivalente à 10 % des dépenses d'investissement immobilier éligibles et ne dépassant pas un montant maximum de 23 710,63 € à cette société pour soutenir ses travaux d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Stratégie d'innovation territoriale - Projet Veyrac, Tiers village

Le conseil communautaire décide d'approuver le soutien de Limoges Métropole à ce projet ainsi que l'attribution d'une subvention de 5 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Convention de partenariat avec l'association France Limousin Sélection

Le conseil communautaire décide de donner son accord à ce partenariat au titre de l'organisation du congrès international et du concours national Limousin et autorise le Président à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Soutien de Limoges Métropole au colloque de l'association Europa - édition 2021

Le conseil communautaire décide d'autoriser ce partenariat ainsi que l'attribution d'une subvention de 5 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.6 Soutien au colloque « Éthique et cybersécurité » organisé par l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges (3IL)

Le conseil communautaire décide d'approuver ce partenariat et le versement d'une subvention de 3 000 €, dans le cadre de l'organisation de ce colloque qui se déroulera en mars 2022 à Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. ESTER

7.1 Parc d'activité d'ESTER Technopole- Mise à disposition de locaux à l'Université de Limoges

Le conseil communautaire décide d'approuver cette mise à disposition, de fixer le montant de la redevance à 53 346,93 € HT à titre exceptionnel pour une durée de 5 ans et prend acte de l'autorisation de classer ce bâtiment en zone à régime restrictif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. GESTION DES ZONES HORS ESTER

8.1 Parc d'activités Maison Rouge à Bonnac-la-Côte - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la société Limousin Travaux Publics (LTP) ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant

Le conseil communautaire décide d'accepter l'offre de cette société pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 5 500 m² environ et de donner un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 10 € HT le m² soit 55 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8.2 Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - Lotissement les Essarts Nord - Cession d'une parcelle de terrain à la Société civile immobilière « CERCA Immobilier » au bénéfice de la SCOP ECF CERCA-COA

Le conseil communautaire décide d'accepter l'offre de cette société pour l'acquisition d'une parcelle de 2 606 m² environ et de donner un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 26 € HT le m², soit 67 756 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET INNOVATION

9.1 Stratégie d'innovation territoriale - Convention partenariale entre l'Université de Limoges, la Ville de Limoges et Limoges Métropole - 2021-2024

Le conseil communautaire décide d'approuver cette convention de partenariat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. GRANDS EQUIPEMENTS

10.1 Concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole : modification de la grille tarifaire pour permettre la location d'une salle de danse

Le conseil communautaire décide de donner son accord à la mise en place d'un nouveau tarif permettant cette location au tarif de 20 € de l'heure et valide la grille tarifaire incluant cette nouvelle offre commerciale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10.2 Vélodrome communautaire - remise exceptionnelle du fait de l'épidémie de la Covid-19

Le conseil communautaire décide d'approuver le dispositif de ces remises proposées aux pratiquants sportifs du vélodrome communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10.3 Vélodrome communautaire - modalités d'occupation temporaire à titre gratuit des parkings

Le conseil communautaire décide de valider la convention type encadrant ces modalités d'occupation dans le cadre de l'organisation de manifestations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. NUMERIQUE

11.1 Aide au développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Verneuil-sur-Vienne

Le conseil communautaire décide de donner son accord au versement de ce fonds de concours d'un montant de 3 670 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.2 Convention d'échange d'hébergement de matériels informatiques au sein des locaux de Limoges Métropole et de la Ville de Limoges

Le conseil communautaire décide d'approuver cette convention qui fixe le périmètre et les conditions du partenariat proposé dans un objectif de sécurisation mutuelle des systèmes d'information.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.3 Accords-cadres relatifs à la gestion dématérialisée des Déclarations de travaux (DT), Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et Avis de travaux urgents (ATU) - Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Limoges Métropole (coordonnateur), ses communes membres et le SYTEPOL - Lancement de la procédure en Appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer cette convention,
- si le groupement est régulièrement constitué, d'autoriser Limoges Métropole à lancer cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert ,
- et d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

12.1 Projet de Limoges Métropole "territoire en transition hydrique" : lancement d'étude - plan de financement prévisionnel

Le conseil communautaire décide de valider ce plan de financement prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. ASSAINISSEMENT

13.1 Engagement de Limoges Métropole au respect de la charte nationale - qualité des réseaux d'assainissement

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de cette charte de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement,
- et d'intégrer ces objectifs dans les clauses des marchés pour les consultations d'entreprises à venir à partir du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE

14.1 Convention d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole et la commune de Boisseuil pour le renforcement du centre-bourg

Le conseil communautaire décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à cette commune sur le périmètre de veille et de réalisation défini dans la convention, de déléguer ce droit à l'EPFNA sur ce même périmètre et autorise le Président à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Boisseuil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

14.2 Convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration d'un pôle d'activités en cœur de ville entre la commune de Panazol, Limoges Métropole et l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

Le conseil communautaire décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à cette commune sur le périmètre de veille et de réalisation défini dans la convention, de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPFNA sur ce même périmètre et autorise le Président à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Panazol.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

14.3 Convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine et la Ville de Limoges pour le renouvellement urbain du quartier du Val de l'Aurence sud - secteur entrée de ville

Le conseil communautaire décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à la Ville de Limoges sur le périmètre de réalisation prévu par la convention, de déléguer ce droit à l'EPFNA sur ce même périmètre et autorise la signature de la convention opérationnelle avec l'EPFNA et la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

14.4 Représentation de Limoges Métropole au sein du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges (SIEPAL)

Le conseil communautaire désigne :

- M. Jean-Pierre DUCHER,

en tant que représentant titulaire, en lieu et place de M. Gilles BEGOUT,

- et M. Roland MERIGOUX,

en tant que représentant suppléant en lieu et place de M. Jean-Pierre DUCHER, au sein de ce comité syndical.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.5 Communication concernant le rapport annuel 2020 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

Le conseil communautaire prend acte de l'examen de ce rapport pour l'année 2020.

15. PLUi ET URBANISME

15.1 Plans locaux d'urbanisme – Procédure de modification simplifiée – Définition des modalités de mise à disposition du public

Le conseil communautaire décide d'adopter ces modalités et prend acte que cette délibération-cadre sera applicable à chaque modification simplifiée à venir des PLU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Approbation de la révision allégée n°1 du PLU d'Isle – Reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Urbaine (UG)

Le conseil communautaire décide d'approuver cette révision allégée n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.3 Modification n°2 du PLU de Limoges - Modification du règlement graphique et écrit et des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.4 Modification n°3 du PLU de Limoges – Modification des servitudes de mixité sociale et suppression des emplacements réservés à destination du logement social

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n° 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.5 Révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Réduction d'un Espace vert d'intérêt paysager (EVIP)

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.6 Révision allégée n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Reclassement d'une zone Naturelle ludique et/ou de loisirs par une zone Nlg sur le secteur d'Uzurat

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.7 Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au sein des instances du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne (CAUE87)

Le conseil communautaire décide d'approuver l'adhésion de Limoges Métropole à ce conseil pour l'année 2021 pour un montant de 350 € TTC et désigne :

- Mme Rhabira ZIANI BEY

en tant que représentante de Limoges Métropole au CAUE 87.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. AFFAIRES FONCIERES

16.1 Acquisition de deux parcelles de terrain situées à Saint-Gence 24 rue des Palins-Senon - Propriété des consorts Brouillaud

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, à l'euro symbolique, de ces deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 134 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

16.2 Acquisition immobilière de diverses parcelles de terrain situées Le Petit Grossereix - zone d'activités nord 3 - propriété de la Boîte à Papiers

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant la somme de 152 140 € HT, de ces parcelles de terrain d'une superficie totale de 15 214 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

16.3 Acquisition d'un ensemble immobilier situé à Limoges 5 rue Gemini - parc d'activités Ester Technopole, propriété de la société BOIRON

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant la somme de 770 000 € net vendeur, de cette propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16.4 Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située à Limoges, 1 impasse Louis Casimir Ranson à Limoges, propriété des copropriétaires de l'immeuble "le Carrousel", au profit de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, à l'euro symbolique, de cette parcelle de terrain d'une superficie totale de 177 m²

ADOPTE A L'UNANIMITE

16.5 Création d'une voie verte dans le cadre du schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables sur les communes de Rilhac-Rancon et de Limoges - acquisition immobilière de deux parcelles de terrain sises lieudit "Le Got du Marchand" à Rilhac-Rancon, propriété de Monsieur Jean-Yves DENIS

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant la somme de 147 €, de ces deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 321 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.6 Approbation de l'Avenant n°1 à la convention opérationnelle n° 87-19-001 d'action foncière entre Limoges Métropole, la commune de Verneuil-sur-Vienne et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

Le conseil communautaire décide:

- d'approuver l'évolution du périmètre de veille et consécutivement les modifications du périmètre d'intervention dans le cadre de la convention opérationnelle,
- d'approuver les évolutions relatives au titulaire de la garantie de rachat pour les projets compris dans ce même périmètre,
- d'approuver les mises en conformité avec le Programme pluriannuel d'intervention 2018-2022 de l'EPFNA,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

16.7 Retrait du droit de préemption sur la commune de Verneuil-sur-Vienne au sein d'un périmètre identifié et délégation au Président

Le conseil communautaire décide :

- de retirer à l'EPFNA le droit de préemption sur les fonciers du périmètre de veille initial défini par la convention opérationnelle,
- de retirer la délégation de ce droit de préemption à la commune de Verneuil-sur-Vienne, sur le nouveau périmètre de veille défini par l'avenant n°1 à cette convention,
- de déléguer au Président de Limoges Métropole l'exercice de ce droit sur ce nouveau périmètre,
- de déléguer au Président de Limoges Métropole la faculté de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien soit à l'EPF, soit au Maire de la commune de Verneuil-sur-Vienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

16.8 Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) au profit de l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - constitution de réserves foncières pour du logement social - commune de Verneuil-sur-Vienne

Le conseil communautaire décide de solliciter l'EPFNA pour engager une procédure de DUP et demander auprès du Préfet de la Haute -Vienne l'ouverture conjointe d'une enquête publique préalable à cette déclaration d'utilité publique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

16.9 Délégation à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine de la procédure du droit de délaissement - terrains au Palais sur Vienne

Le conseil communautaire décide :

- de déléguer à l'EPFNA la procédure relative à l'exercice de ce droit concernant l'emplacement réservé n°17 inscrit au PLU de la commune du Palais-sur-Vienne et inclu dans le périmètre de réalisation de la convention d'action foncière conclue entre Limoges Métropole, l'EPFNA et cette commune pour le développement d'une opération d'habitat en densification de l'urbanisation en cœur de ville,
- et de déléguer à l'EPFNA la procédure de saisine du juge de l'expropriation si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

17. RENOUVELLEMENT URBAIN

17.1 Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de constituer une réserve foncière sur l'espace commercial des Portes Ferrées

Le conseil communautaire décide de solliciter l'EPFNA pour engager cette procédure et de lui demander de solliciter auprès du Préfet de la Haute-Vienne :

- l'ouverture conjointe d'une enquête publique,
- à l'issue de ces enquêtes, le prononcé d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité au profit de l'EPFNA ;
- la transmission au juge de l'expropriation en vue de prononcer l'ordonnance d'expropriation au profit de l'EPFNA et la saisine du juge de l'expropriation à fin de fixation des indemnités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

M. Vincent LEONIE

18. LOGEMENT SOCIAL

18.1 Poursuite et actualisation de la procédure d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) et adoption du dispositif de cotation

Le conseil communautaire décide d'approuver le dispositif de cotation de la demande de logement social qui sera inscrit dans le PPGDID ainsi que l'évolution du contenu de ce plan.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.2 Adoption des conventions relatives au fonctionnement et conditions d'utilisation d'un Système particulier de traitement automatisé de la demande locative sociale (SPTA) dans le département de la Haute-Vienne, et ses modalités de mise en œuvre pour le territoire de Limoges Métropole - Adhésion à l'Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charente (AFIPADE)

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention cadre relative au SPTA ainsi que la convention opérationnelle de mise en œuvre de la politique de peuplement de Limoges Métropole dans ce cadre,
- d'approuver l'adhésion de Limoges Métropole à l'AFIPADE, association reconnue par l'Etat comme le gestionnaire départemental du SPTA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.3 Adoption du protocole définissant les engagements des partenaires du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

Le conseil communautaire autorise le Président à signer ce protocole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. POLITIQUE DE LA VILLE

19.1 Accord de partenariat avec l'Ecole urbaine de Science po Paris pour accompagner Limoges Métropole sur l'exploration de pistes d'intervention de l'Université dans le développement social des quartiers prioritaires

Le conseil communautaire décide d'approuver l'engagement de Limoges Métropole à soutenir cette étude ainsi que le versement d'une aide de 5 000€ à l'Institut d'études politiques de Paris.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenue :

Mme Geneviève LEBLANC

19.2 Adoption d'un plan d'actions en faveur des étudiants - Soutien à l'association Uniscité pour le recrutement de services civiques

Le conseil communautaire décide d'approuver le soutien de Limoges Métropole à cette association ainsi que le versement de la somme de 63 500 € maximum pour la mise œuvre de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.3 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une plateforme digitale à destination de la communauté étudiante du territoire et plus particulièrement des étudiants fragilisés

Le conseil communautaire décide d'approuver le lancement de cette étude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.4 Autorisation pour l'attribution d'une participation financière - Centre formation et promotion professionnelle agricole (CFPPA) Les Vaseix-Bellac - projet EQUI'LIBRE

Le conseil communautaire décide d'approuver la reconduction du partenariat avec ce centre dans le cadre de ce projet et le versement de la somme de 10 000 € pour soutenir sa mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.5 Attribution d'une participation financière pour le projet de garage solidaire porté par l'association Varlin Pont Neuf

Le conseil communautaire décide d'approuver le soutien de Limoges Métropole à cette association ainsi que le versement de la somme de 15 000 € pour contribuer aux investissements nécessaires au démarrage son projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.6 Diplôme universitaire « Intervention publique et citoyenneté » - Soutien de Limoges Métropole aux structures associatives

Le conseil communautaire décide d'approuver le renouvellement du soutien de Limoges Métropole à cette offre de formation ainsi que le versement d'aides financières aux structures associatives concernées à hauteur de 1 300 € par association et dans la limite d'une enveloppe maximum de 24 700 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.7 Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver la reconduction de ce partenariat avec la Ville de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. GENS DU VOYAGE

20.1 Convention d'offre de concours pour la participation financière de Limoges Métropole aux travaux de sécurisation des installations Enedis aux abords des aires d'accueil des gens du voyage

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de la participation de Limoges Métropole à hauteur de 40% du coût HT de ces travaux sans que cette participation ne puisse dépasser 40 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. VOIRIE

21.1 Accords-cadres en 2 lots relatifs à l'entretien des arbres du patrimoine arboré de Limoges Métropole - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.2 Accords-cadres en 2 lots relatifs à l'entretien du patrimoine routier de Limoges Métropole - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.3 Accord-cadre relatif au sciage et recyclage de pavés et de bordures en granit - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.4 Travaux de signalisation « Aire de Limoges » - Autoroute A20 - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre Limoges Métropole et l'Etat - Convention financière avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Limoges et de la Haute-Vienne

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Direction interdépartementale des routes centre ouest (DIRCO) à Limoges Métropole pour la réalisation de ces travaux ainsi que la prise en charge intégrale du coût de ces travaux par Limoges Métropole, pour un montant de 24 633,57 € TTC, puis un remboursement par la CCI à hauteur de 50% du coût de l'opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.5 Convention avec la Délégation interministérielle à la sécurité routière pour la mise à disposition du Système d'information accidents (SI Accidents)

Le conseil communautaire décide d'approuver cette nouvelle convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. MOBILITE DU QUOTIDIEN

22.1 Création du comité des partenaires de la mobilité

Le conseil communautaire décide d'approuver la création et la composition de ce comité ainsi que ses modalités de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. TRANSPORTS EN COMMUN

23.1 Livraisons complémentaires pour le Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)- Lancement d'un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à engager les négociations relatives à ce marché avec la société BusInfo et à le signer avec ce prestataire après validation des négociations et décision de la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. DEVELOPPEMENT DURABLE

24.1 Adhésion à l'association Comité 21

Le conseil communautaire décide d'approuver cette adhésion d'un montant de 2 400 € TTC pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION, ALIMENTATION, ABATTOIR, REGIE MARAÎCHERE

25.1 Convention Chambre d'agriculture 2021

Le conseil communautaire décide d'approuver ce partenariat dans le cadre du PAT ainsi que l'octroi d'une subvention de 33 572 € pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. COMPTES RENDUS

26.1. Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions

Le président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.